



Mouvement
des Entreprises de France
MEDEF

La Présidente

Monsieur Thierry Breton
Ministre de l'Economie, des Finances et
de l'Industrie
139 rue de Bercy
75012 PARIS

Paris, le 21 décembre 2006

Monsieur le Ministre,

En mars dernier, vous avez annoncé que les certificats électroniques nécessaires pour permettre aux entreprises de télédéclarer et télépayer leur TVA seraient gratuits à partir de 2007.

Cette décision a été particulièrement bien accueillie par les petites entreprises pour lesquelles il est difficile d'admettre de payer pour respecter leurs obligations fiscales et, très particulièrement par celles dont le chiffre d'affaires est supérieur à 760.000 € et qui seront donc concernées par l'obligation de télédéclaration à partir du 1er janvier prochain.

Cependant, selon les informations dont nous disposons, il apparaît que, contrairement aux attentes des entreprises, la Direction générale des impôts n'est pas en mesure de mettre les certificats gratuits à leur disposition pour le début de l'année prochaine.

Dans ces conditions, il nous semble indispensable, pour ne pas décevoir les entreprises, de prévoir que les pénalités prévues en cas de non respect de l'obligation de télédéclaration ne seront pas applicables tant que les certificats gratuits ne seront pas disponibles.

En espérant vivement que vous pourrez répondre à cette attente et, pour rassurer les entreprises, annoncer très prochainement cette mesure positive, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma haute considération.

Laurence Parisot